

site Natura 2000

"MARIVAL / MARAIS DE CHILLY"

Prairies humides de Marival - Commune de Douvaine

Description



■ Molinie et cariçaies

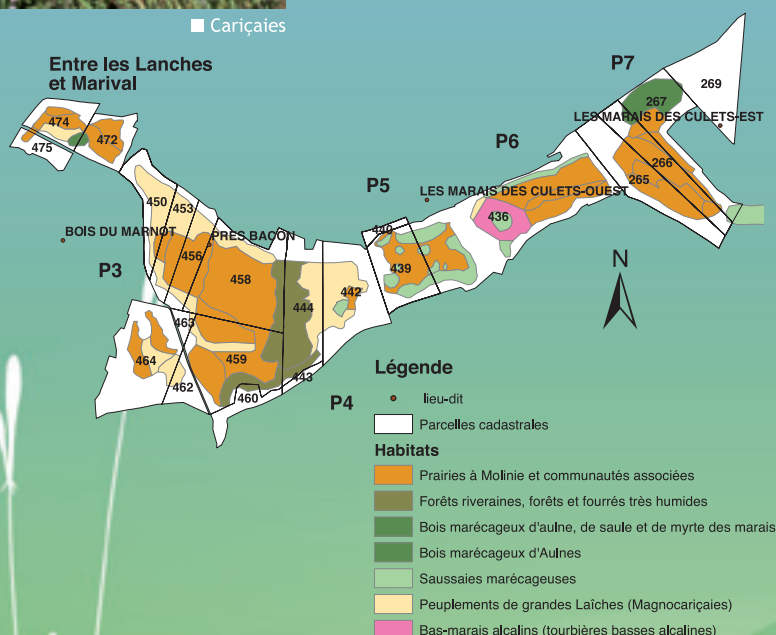


■ Cariçaies

Les prairies humides de Marival se situent sur trois communes : Chens sur Léman, Douvaine et Loisin.

Celles présentes sur la commune de Douvaine forment 6 zones distinctes (zone entre les Lanches et Marival, P3, P4, P5, P6 et P7).

Les principaux habitats présents sur l'ensemble du site sont les prairies à molinie (graminée caractéristique des prairies humides) et les cariçaies (peuplement de laïches, grandes herbes vivaces).



Aspect foncier

- Surface totale des prairies : 4,41 ha
- Nombre total de propriétaires concernés par le site : 20

Valeur patrimoniale

On dénombre sur ce secteur :

- **13 espèces végétales d'intérêt** (national, régional, départemental). Les espèces relevées sur plusieurs zones du site sont par exemple : l'Orchis de Traunsteiner, l'Oenanthe fistuleuse et le Séneçon aquatique.



■ Séneçon aquatique (liste rouge régionale)



■ Orchis de Traunsteiner (protection régionale)

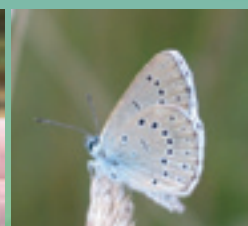


■ Oenanthe fistuleuse (protection régionale)

- **10 espèces animales d'intérêt** à savoir des Odonates (libellules), des Orthoptères (sauterelles), des Ropalocères (papillons de jour), des Amphibiens et des Reptiles.



■ Grenouille rousse (protection nationale)



■ Azuré de la sanguisorbe (protection nationale)



■ Azuré des paluds (protection nationale)

Les prairies humides de Marival abritent la plus belle population d'Azurés, espèces d'intérêt communautaire.

- **3 Habitats d'intérêts communautaires** : Ces habitats sont des prairies à molinie, de la tourbière basse alcaline sur la zone P5 et habitat d'espèces d'intérêt (Azurés).

Environnement socio-économique

Les prairies humides sont cernées par le Bois de la Grande Tatte et des Lanches.

Statut actuel

- Mesures de protection existantes : aucune
- Inscription aux inventaires :
 - site Natura 2000 - FR 8201724 "Marival/Marais de Chilly".
 - ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).
- Documents d'urbanisme :
 - PLU : zone ND (zone de protection du site et du paysage).
 - Réserve de chasse de faune sauvage intercommunale.

Situation actuelle / problèmes observés

Globalement, les prairies de Douvaine sont en bon état de conservation car elles ont été régulièrement entretenues depuis une dizaine d'années par un agriculteur (GAEC de Cravis).

Toutefois, l'abandon des pratiques agricoles sur une zone (P5) a conduit à un envahissement par les hautes herbes et les arbustes. Les communautés de grandes laïches ont ainsi formé des touradons qui participent à un atterrissement du marais et constituent des obstacles aux actions de gestion des prairies.

Plan de gestion des prairies

Objectifs et enjeux

Ces prairies d'intérêt dépendent des activités humaines traditionnelles. L'enjeu est donc de maintenir ou de rétablir les pratiques humaines adéquates pour la conservation du site et la garantie d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

Actions de gestion

1 Restauration du milieu : Broyage tardif puis fauche

Cette gestion ne concerne que la prairie humide P5. Il s'agit de broyer les touradons de laïches pour permettre ultérieurement la gestion de la zone par une fauche tardive comme décrite ci-après.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an pendant 2 ans.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations** :
 - Contrat Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires.

2 Gestion de type agricole : Fauche tardive

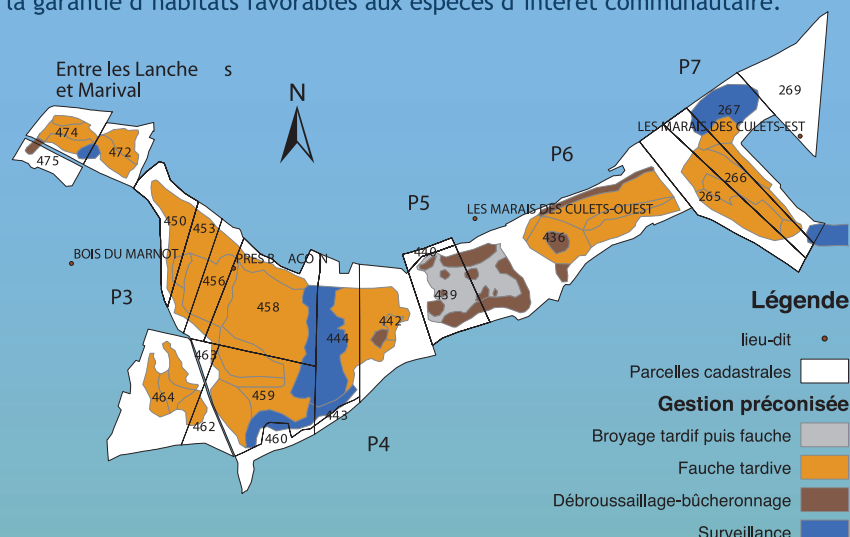
Une part importante des prairies de Douvaine étant déjà en bon état de conservation, il est proposé de réaliser uniquement une fauche tardive (début août) avec exportation des végétaux.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations** :
 - Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) dans le cas de parcelles agricoles,
 - Contrat Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires.

3 Restauration manuelle : Débroussaillage / Bûcheronnage

Il s'agit de réaliser un débroussaillage afin de supprimer les ligneux et espèces compétitrices avec la végétation basse des prairies.

- **Fréquence et durée** : 1 fois/an, la première année de gestion.
- **Outils à disposition pour la mise en œuvre des opérations** :
 - Contrat Natura 2000 pour les propriétaires et gestionnaires.



■ Fauche avec exportation des matériaux

Tout propriétaire concerné peut déléguer au SYMASOL la réalisation des différentes mesures de gestion sur la base d'un conventionnement entre les deux parties.

Signature de la Charte Natura 2000

Aux côtés des mesures de gestion et pour l'ensemble des prairies, le milieu naturel peut être préservé également au travers de pratiques respectueuses de l'environnement.

Celles-ci sont reprises au sein de la Charte Natura 2000 à laquelle tous propriétaires concernés par les sites Natura 2000 peut adhérer.

